



PROTOCOLE DE COOPERATION

LE 27 SEPTEMBRE 2005, LA VILLE D'ALLAUCH ET LA VILLE D'ARMAVIR ONT AFFIRMÉ LEUR VOLONTÉ DE COOPÉRER DANS LE CADRE DES RELATIONS HISTORIQUES D'AMITIÉ ENTRE LA FRANCE ET L'ARMÉNIE.

CETTE COOPÉRATION EST FONDÉE SUR LE PRINCIPE DU PARTENARIAT AFIN D'ENRICHIR LA VIE CULTURELLE, ÉDUCATIVE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES DEUX VILLES.

DANS CET ESPRIT, LA VILLE D'ALLAUCH ET LA VILLE D'ARMAVIR REPRÉSENTÉES PAR LEUR MAIRE ROLAND POVINELLI ET ROUBEN RHLGHATYAN, CONFIRMENT AUJOURD'HUI CET ACCORD ET CONVIENNENT D'ENCOURAGER, DE FAVORISER ET DE DÉVELOPPER DES RELATIONS ENTRE PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS DES DEUX VILLES EN Y CONSACRANT LES MOYENS APPROPRIÉS DANS LES DOMAINES DE LA VIE, DE LA CITÉ, DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉDUCATION, DE LA SANTÉ ET AUTRES.

POUR MONSIEUR ROLAND POVINELLI,
MAIRE DE LA COMMUNE D'ALLAUCH
CONSEILLER GÉNÉRAL

MADAME MARTINE CHAIX,
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
DÉLÉGUÉE AU JUMELAGE
AUX RELATIONS INTERNATIONALES
ET AUX AFFAIRES EUROPÉENNES



MONSIEUR ROUBEN RHLGHATYAN,
MAIRE DE LA COMMUNE D'ARMAVIR

